

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVARD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — — — — Express.
3 — 32 — — — — — matin, Express-Poste.
9 — — — — — — — — — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — — — — — — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — — 13 «
Trois mois, — 5 25 — — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Tout mauvais cas est viable, dit-on, aussi ne sommes-nous point étonnés de voir les correspondances de Vienne s'empresser de démentir les projets d'alliance politique ou commerciale attribués à l'Autriche en ce qui concerne ses relations avec les divers Etats italiens non compris, bien entendu, le Piémont. « On peut se croire autorisé, nous écrit-on, à démentir les commentaires auxquels se sont livrés, depuis quelques jours, différents journaux étrangers sur une prétendue mission qu'aurait bien voulu accepter, de la part de l'Autriche, le duc régnant de Modène, en vue de poser les bases d'une union conservatrice fortement constituée entre notre Cour et celles de Naples, de Rome et de Florence. Ce projet, qui peut-être avait ses raisons d'être, pendant la période révolutionnaire de 1848 à 1851, a été depuis complètement abandonné, d'abord par l'Autriche, et ensuite par les gouvernements italiens. »

Le démenti donné à une nouvelle qui était plus qu'une rumeur, pour les personnes qui s'occupent de politique, contient, il faut bien le remarquer, une distinction qui peut fort bien être subtile. On ne nie pas, en effet, à Vienne, d'une manière absolue que le projet ait jamais existé; mais on se borne à dire que s'il a pu préoccuper le gouvernement autrichien, de 1848 à 1851, il ne peut être de mise en ce moment. Cette façon d'éloigner les soupçons de l'Europe n'est vraiment pas sérieuse. Avouer que les visées covahissantes de l'Autriche avaient « leur raison d'être » au moment où ce pays avait à lutter contre le Piémont et la Hongrie, ou à cicatriser les plaies que ces deux royaumes lui avaient faites, n'est-ce point constater par cela même le penchant irrésistible qui pousse la maison de Hapsbourg à s'assimiler bon gré mal gré la péninsule italique entière? Vouloir une chose quand on est faible et encore meurtri par la lutte, n'est-ce point se promettre qu'on la tentera dès qu'on sera plus fort, lorsque surtout cette loi fatale de la logique est secondée par une politique traditionnelle mûrie depuis deux siècles?

Non, quoiqu'on en dise, la rectification ne peut être acceptée ainsi sur parole, et l'Europe aussi bien que la France ne doivent pas se laisser de surveiller des tendances qu'on doit combattre avec un esprit de suite égal à la constance avec laquelle on s'efforce de les faire triompher. L'échec éprouvé par l'administration bienveillante de l'archiduc Maximilien, en Lombardie, l'influence rendue au parti militaire qu'on croyait battu et qui a su dominer le propre frère de l'Empereur François-Joseph, tout nous fait une loi de ne croire qu'à bon escient que l'Autriche a abandonné l'idée d'une confédération italienne placée sous son protectorat. Ses tentatives ont été déjouées, il est vrai; mais rien ne nous assure qu'elles ne seront pas reprises. C'est pour cela précisément qu'en publiant la version propagée aujourd'hui à Vienne, nous nous empressons d'indiquer les défiances qu'elle nous inspire. C'est surtout lorsqu'il s'agit des desseins de la chancellerie autrichienne, qu'il est bon de n'accepter ce qui se répète et ce qui s'écrit qu'avec prudence et mesure. — HAVAS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 22 novembre. — Une dépêche de Lisbonne annonce la perte du bâtiment français *Stephanie*. L'équipage avait été sauvé.

Le bruit qui avait couru de la perte du *Coligny* est démenti.

Les tempêtes continuent.

Londres, 22 novembre. — Le *Persia* qui a quitté New-York le 10 apporte 79,792 dollars et le *Vigo*, en apporte 50,000.

Dans les doubles élections de New-York, les républicains avaient fait passer 27 de leurs candidats sur 33 pour le congrès à la majorité de 20,000 voix. Dans le New-Jersey, le Massachusetts, le Wisconsin et le Michigan, les républicains l'avaient également emporté. Le général Douglas l'avait emporté à Chicago et l'on pensait qu'il en serait de même dans l'Illinois. Les élections dans 18 Etats donnent en faveur de M. Buchanan 111 nominations contre 36.

D'après le *New-York-Herald*, les flottes française et anglaise n'étaient pas destinées pour le Nicaragua, mais elles avaient pour mission de protéger la Havane pendant la guerre de l'Espagne avec le Mexique.

Le bruit était répandu à New-York que lord Napier avait présenté une note de son gouvernement contre l'expédition de Walker. La fièvre jaune régnait à Galveston.

La frégate *Berenguela*, qui avait porté des troupes à Tampico était de retour à la Havane, on ne connaissait encore aucun des résultats de l'expédition espagnole. — Vidauri avait abandonné le commandement des troupes constitutionnelles à Zaragoza après l'insuccès de son emprunt forcé. — On signalait de nombreux naufrages.

Madrid, 21 novembre. — La *Gazette* annonce la nomination du général Manuel de la Concha aux fonctions de président du Sénat.

La *Correspondencia autografa* dément la nouvelle qui a été publiée d'une circulaire adressée aux puissances étrangères relativement au différend avec le Maroc.

Berne, 22 novembre. — Hier, un troisième projet de constitution cantonale a été soumis au vote de la population neuchâteloise et sanctionné par 5,730 voix contre 3,385, au grand dépit des radicaux.

Marseille, 22 novembre. — Les nouvelles de Naples du 20 disent que lord Stratford a séjourné en rade sur la frégate qui le conduit en Italie, et qu'il a continué sa route pour Rome, sans faire visite au roi.

Un Anglais chez lequel on avait pratiqué une visite domiciliaire, avait protesté contre cet acte, et le consul d'Angleterre appuyait sa protestation.

Londres, 23 novembre. — Le *Morning-Post* annonce que lord Napier est rappelé de l'ambassade à Washington.

On attribue son rappel à ce qu'il se montre favorable à la doctrine de Mourse, qui tend à établir l'influence décisive des Etats-Unis dans toutes les questions américaines.

FEUILLETON

LA FIANCÉE DU CONSCRIT.

(Suite.)

II.

LES PREMIÈRES AMOURS.

Madeleine était riche, quoique élevée en paysanne. Pierre était pauvre; son père cultivait une terre qu'il affermait; mais le cœur ne calcule pas, Pierre et Madeleine s'aimaient. Ils s'étaient connus tout petits, ils avaient grandi l'un près de l'autre. Après avoir joué ensemble, ils avaient travaillé ensemble; et puis était venu l'âge des rêves.

Au village, le soir, dans la belle saison, chacun s'asseyait devant sa porte; on regarde passer les rares passants; on s'interpelle, on jase, jusqu'à ce que le sommeil vous fasse gagner votre lit: mais les amoureux qui ne dorment pas échangent des paroles qui leur semblent de magnifiques poèmes. Les amoureux, dans la brume du soir, se regardent avec extase, et la poésie de la nature ajoute à la poésie de leur amour.

Madeleine n'avait jamais ouvert son cœur à ses parents; sa mère seule avait deviné: une bonne mère devine tout. Quant au père Mathurin, c'était un brave homme, mais d'une nature rustique et matérielle. Pourvu que les

bras ne restent pas inactifs, que lui importait ce qui se passait dans le cœur.

Pierre et Madeleine eux-mêmes trouvaient si naturel de vivre l'un pour l'autre, qu'ils étaient restés plusieurs années sans se faire aucune confidence; mais en était-il besoin?

Le dimanche, quand Madeleine était à l'église, elle sentait la présence de quelqu'un derrière elle, et pour savoir qui c'était, elle n'avait pas besoin de se retourner.

Pierre ne manquait jamais la messe, car il savait que Madeleine assistait religieusement à tous les offices.

Les jours d'allégresse, c'était surtout les jours de fêtes villageoises. Parés de leurs plus beaux habits, nos amoureux se promenaient chacun de leur côté: Madeleine au bras de sa mère, Pierre tout seul; mais ils admiraient les mêmes choses, ils passaient par les mêmes chemins, ils respiraient le même air; ils vivaient de la même vie. Et puis venait la danse, la danse naïve et joyeuse.

Ce temps d'insouciance était passé. En ce moment, nos jeunes gens dansaient encore, mais c'était pour dissimuler, par une gaité factice, un grand chagrin.

Qu'était-il donc arrivé? Tous deux jeunes, beaux et pleins de santé, pourquoi dominés par cette angoisse? C'est que Pierre avait vingt ans... vingt ans, le plus bel âge de la vie... s'il n'existait la conscription.

Dans huit jours, Pierre devait tirer au sort; s'il apportait un mauvais numéro, c'était l'absence pour sept ans.

C'était peut-être la mort; car, en ce moment, on était sous Napoléon, la France se battait.

Rester sept ans sans se revoir, quand on ne s'est jamais quitté! quand, après une journée passée loin l'un de l'autre, on n'aspire qu'à se revoir, rester sept ans, était-ce possible, mon Dieu?

Voilà pourquoi Madeleine pleurait et priait, et pourquoi Pierre était si sombre.

Huit jours se sont passés depuis la fête chez le fermier Mathurin. Le village est tout triste; les mères tremblent pour leurs fils, les jeunes filles pour leurs prétendus dont le sort est en train de se décider. La pauvre Madeleine éprouve une angoisse inexprimable.

Enfin, on entend le tambour; les conscrits reviennent. Des rubans de différentes couleurs flottent à leur chapeau, et chacun tremble de voir la couleur néfaste au chapeau de son protégé. Ils approchent; les voilà! Petit-Jean en tête; il pleure à chaudes larmes, et pourtant sur sa casquette flottent des rubans blancs, symbole de triomphe; d'ailleurs n'a-t-il pas, pour *palladium*, sa taille dont l'exiguïté défierait les plus mauvais numéros? Petit-Jean pleure, mais ce n'est pas pour son compte.

Hélas! derrière notre gros petit bonhomme marche, pâle et consterné, un ruban rouge à son chapeau, Pierre... Pierre est tombé à la conscription.

Lord Lyons doit être mandé de Naples pour se rendre, en qualité d'ambassadeur, en Amérique.

Une petite escadre anglaise va stationner, à présent, à Panama.

Berlin, 23 novembre. — La *Nouvelle Gazette de Hanovre*, du 22, annonce que les efforts de la conférence générale douanière pour l'abolition des droits de transit ont échoué, par suite de la résistance du grand-duché de Bade, qui demande en même temps l'abolition des droits de navigation sur le Rhin. — Havas.

COMPAGNIE UNIVERSELLE
du

CANAL MARITIME DE SUEZ.

Fondée par décret de S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Conditions de la concession.

La concession du canal maritime est faite pour 99 années, à dater de l'achèvement des travaux. Les terrains sont concédés à perpétuité. Le revenu approximatif est évalué à 40 millions de francs.

La Société est constituée, avec autorisation du gouvernement égyptien, dans la forme anonyme, par analogie aux sociétés anonymes françaises autorisées par le gouvernement français. Elle est régie par les principes de ces dernières sociétés.

Les statuts de la Compagnie sont approuvés par le Vice-Roi d'Egypte.

Le siège social est à Alexandrie. Le domicile légal et attributif de juridiction et le domicile administratif sont à Paris.

Conditions de la souscription :

Le capital de la Compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 fr.

Les titres au porteur seront délivrés dans les trois mois qui suivront l'ouverture de la souscription.

Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 francs par action.

Le second versement, de 150 francs par action, devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Les sommes en provenant seront versées à la Banque de France jusqu'au moment où le Conseil d'Administration en réglera l'emploi. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées sans distinction de nationalité.

La souscription, ouverte le 5 NOVEMBRE, sera close le 30 DU MEME MOIS.

Les souscriptions sont reçues :

À Paris, dans les bureaux de la Compagnie, place Vendôme, 16;

Dans les départements et à l'étranger, chez MM. les banquiers et correspondants de la Compagnie.

FAITS DIVERS.

Nous empruntons l'épisode maritime suivant à l'*Echo du Pacifique* :

« Les craintes conçues sur le sort du clipper *Wild-Wave*, parti le 9 février 1858 de San-Francisco pour Valparaiso, n'étaient que trop fondées. On lit dans le *Commercial Advertiser*, d'Honolulu, que ce beau bâtiment s'est perdu dans la nuit du 4 mars sur des récifs de corail, situés par 24 degrés 1 minute de latitude sud et 130 degrés 53 minutes de longitude ouest ; ils entourent une île portant sur les cartes le nom d'Oeno, placée en longitude 150 degrés 61 minutes sud.

» Le capitaine et tous les hommes qui étaient à bord purent gagner la terre le lendemain. L'île est une lagune basse, couverte de broussailles et inhabitée. Au bout de dix jours, le capitaine, le premier officier et cinq hommes se sont embarqués dans un canot pour gagner l'île Pitcairn, éloignée de 75 milles environ, espérant trouver quelque baleinier. Arrivés à Pitcairn, ils ont trouvé l'île sans habitants. Ceux-ci l'avaient quittée depuis deux ans pour s'établir à l'île Norfolk. Les naufragés sont restés quatre mois à Pitcairn, vivant de chèvres sauvages et de quelques légumes qui croissent sur l'île. Pendant ce temps, ils sont parvenus à construire un bateau long de trente pieds environ, sur lequel le capitaine Knowles, son lieutenant, et deux hommes se sont embarqués le 23 juillet, espérant gagner Taïti ; les trois autres hommes ont préféré rester à Pitcairn. Forcés par une tempête de changer leur route, ils se sont dirigés sur Nukahiva, îles Marquises, où ils sont arrivés le 4 août et ont trouvé le navire de guerre des Etats-Unis, *Vandalia*, qui les a recueillis et déposés à Taïti. Le *Vandalia*, gardant à son bord le lieutenant du *Wild-Wave*, a fait voile vers l'île Oeno, allant au secours des naufragés que le capitaine Knowles a dû y laisser, et qui sont au nombre de trente-trois. De Taïti, le capitaine Knowles est arrivé à Honolulu sur la corvette de guerre française *Eurydice*, capitaine Pichon. A Honolulu, il s'est embarqué sur la barque *Yankée*, pour se rendre à San-Francisco, où ils viennent d'arriver.»

— On écrit de Saint-Petersbourg, le 10 novembre :

« Les grands-ducs Nicolas et Michel sont revenus de leur voyage en Transcaucasie. Ils ont avant visité la Crimée. On sait que le gouvernement russe a résolu de garantir la mer d'Azof contre toute attaque ennemie, et de faire, en conséquence, du détroit de Kertch un second Gibraltar, muni des deux côtés de forteresses. Les grands-ducs se sont rendus à Kertch pour voir ces travaux, notamment les ouvrages de fortification qu'on construit sur le promontoire de Paulowski.»

— On lit dans le *Journal d'agriculture pratique* :

Les nouvelles des semences d'automne sont en général très-favorables. L'ensemencement a été fait presque partout dans d'excellentes conditions, malgré ou plutôt à cause de la sécheresse. Aujourd'hui les champs sont verts et les quelques plaintes qui nous sont parvenues dans ces derniers temps avaient surtout pour cause les craintes que faisait concevoir la prolongation de la sécheresse. La pluie qui

tombe depuis quelques jours a dû dissiper les plus vives appréhensions. Les derniers froids, qui ont été assez vifs, ont détruit plusieurs familles d'insectes nuisibles qui sortent vers cette époque de l'année et qui n'ont pu résister aux gelées.

— Un fait digne de remarque, c'est qu'il faut remonter jusqu'à l'année 1791 pour trouver la fête de Pâques le jour où elle tombera en 1859, c'est-à-dire le 24 avril.

On a remarqué aussi qu'en 1859 la Fête-Dieu tombera la veille de la Saint-Jean (24 juin), qui est un jour de jeûne, comme on sait ; or, cette coïncidence a donné lieu à ce proverbe de nos pères, dont le fond est incontestablement supérieur à la forme :

Quand Jean fait jeûner Dieu,
Abondance de biens en tout lieu.

Espérons que cette prédiction se réalisera.

— *L'Indépendant de la Moselle* rend compte d'une nouvelle expérience qui vient d'être faite à Metz et qui aurait les plus importants résultats. Il ne s'agit de rien moins que de nous permettre d'affronter impunément les flammes les plus vives.

L'expérience de l'homme incombustible a eu lieu samedi, à sept heures du soir, dans la cour de l'abbattoir, en Chambière, en présence de M. le maire de Metz, de conseillers municipaux, de M. le président de l'Académie impériale, de M. l'inspecteur de l'Académie, du corps d'officiers des sapeurs-pompiers et de plusieurs chefs de génie et de l'artillerie.

Cette expérience, qui est la dix-huitième tentée par l'auteur du nouveau procédé, a complètement réussi. M. Francis Boverl s'est promené au milieu de deux rangs de fagots enflammés, sans que l'action du feu lui ait paru sensible ; il est tombé sur un brasier incandescent qui lui a été tout-à-fait inoffensif.

Le problème de traverser les flammes d'un incendie se trouverait ainsi résolu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décision en date du 21 de ce mois, l'Empereur a daigné faire remise du reste de leur peine à onze individus condamnés par arrêts de la cour d'assises de Maine-et-Loire, des 16 et 22 octobre 1855, pour participation aux troubles dont la ville d'Angers avait été le théâtre au mois d'août précédent.

La bonne conduite des condamnés et les sentiments de repentir qu'ils ont manifestés ont déterminé cette mesure de clémence, qui les rend à leurs familles et à leur travail. (Moniteur.)

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les préfets :

« Paris, 26 octobre 1858.

» Monsieur le préfet,

» La circulaire du 15 mai dernier, relative à la transformation des biens immobiliers des établissements de bienfaisance en rentes sur l'Etat, porte que, pour obvier à la dépréciation du signe monétaire, on devra capitaliser le dixième des arrrages de ces rentes.

A cette vue, Madeleine ne versa pas une larme. Toute blanche, mais résignée, elle prit la main de son fiancé et lui dit :

— Le bon Dieu l'a voulu, ne nous plaignons pas ; je vous attendrai, Pierre.

— Vous m'attendrez sept ans ?

— Je vous attendrai toujours.

Quelques semaines après, Pierre était parti.

III.

L'ATTENTE.

Quelle triste vie commença pour Madeleine. Le dimanche, plus de distractions pendant la messe ; et, toute la semaine, comme les travaux semblaient durs.

Quand l'existence est lourde par elle-même, le moindre fardeau nous accable. La moisson n'était plus joyeuse comme naguère ; le soir, on s'asseyait encore devant les portes ; le ciel était toujours beau, la nature toujours fleurie, les oiseaux chantaient encore, mais la pauvre abandonnée n'avait plus de poésie qu'en souvenir.

Jeanneton s'étonnait de cette tristesse et cherchait à la dissiper ; mais c'était en vain que cette bonne grosse fille avait recours aux inventions les plus ingénieuses et aux malices les plus réjouissantes.

Elle avait beau appliquer de bonnes taloches sur l'épaule des garçons, leur retirer subrepticement leur chaise quand ils allaient s'asseoir, et, quand ils ne s'atten-

daient à rien, leur jeter une potée d'eau sur la tête ou les culbuter dans un fossé ; à toutes ces délicates facéties, la pauvre Madeleine souriait à peine, encore c'était par complaisance.

Oh ! quand c'était Pierre, quelle différence entre ses plaisanteries et les farces des autres garçons. Si l'on jouait à la main-chaude, il se faisait toujours deviner tant il frappait doucement ; pendant que Petit-Jean donnait de si bonnes tapes, qu'on le prenait toujours pour Jeanneton, car Jeanneton pour la vigueur du poignet, l'emportait sur les plus forts gars du village.

Quand vint l'hiver, comme les soirées furent longues ! Autrefois, elles passaient si vite à la veillée, dans l'étable. Pierre savait de si drôles de chansons ! Et puis, quand on revenait dans le chemin plein d'ombre, il trouvait toujours moyen, sans que personne s'en aperçût, de serrer la main de Madeleine.

Qu'il était beau, Pierre, avec ses grands cheveux noirs, ses yeux timides et son air si doux ! Sa voix avait un timbre particulier. Enfin, tout ce qu'il faisait, il ne le faisait pas comme les autres ; mais il était pauvre, le père Mathurin se serait opposé au mariage.

C'est peut-être un bonheur qu'il soit parti, se disait Madeleine. Dans sept ans, quand il reviendra, il aura gagné encore. Quel plaisir de lui entendre raconter ses aventures, ses dangers ! Et puis alors le mariage aura lieu, car Mathurin sera convaincu que Madeleine ne veut

pas d'autre mari que Pierre. D'ailleurs, qui résisterait à la demande d'un si beau militaire, d'un militaire couvert de gloire peut-être. Enfin, pourquoi ne reviendrait-il pas couvert de gloire ? S'il devenait caporal ! être la femme d'un caporal...

Madeleine n'était pas fière pour son propre compte, mais elle se sentait toute glorieuse à l'idée des hautes destinées qui attendaient son fiancé. Elle résolut de travailler à se rendre digne du sort qui l'attendait elle-même.

Un jour, nos villageois étaient assis devant la porte, et, selon leur expression, prenaient la fraîche, quand on vit arriver de loin le facteur. Il brandissait une lettre et riait de plaisir, car il savait bien ce qu'il apportait : il connaissait les secrets de tout le village.

Il n'en pouvait être autrement ; la plupart de nos paysans étaient très-illettrés, les uns ne lisaient que les belles écritures, c'est-à-dire que lorsqu'ils correspondaient entre eux ils ne se comprenaient plus ; les autres ne lisaient que dans leur livre de messe ; d'autres enfin, c'était le plus grand nombre, ne lisaient pas du tout.

Le facteur, non-seulement apportait la lettre, mais encore était tenu de la déchiffrer ; il se chargeait aussi d'écrire la réponse. On payait ce supplément de fonctions de quelques verres de cidre, *ad libitum*.

Si, par hasard, quelque paysan érudit et cachotier se passait du ministère de notre écrivain, celui-ci avait recours aux moyens les plus ingénieux pour s'instruire de

Il m'a été demandé :

1° Si les arrérages des rentes nouvelles à provenir de cette capitalisation devront se cumuler en entier, chaque année, avec le dixième des arrérages de la rente primitive, ou bien s'ils pourront être considérés et employés comme revenus ordinaires ;

2° Si, dans l'hypothèse du cumul intégral, la capitalisation devra s'opérer indéfiniment, ou si elle aura pour terme l'époque où la rente subirait une réduction.

Sur la première question, je pense, monsieur le préfet, que le système d'une capitalisation restreinte n'obviendrait qu'imparfaitement à la dépréciation des valeurs monétaires. En effet, même en supposant qu'on n'employât pas, comme revenus ordinaires, la totalité des arrérages des rentes nouvelles acquises, chaque année, au moyen de la capitalisation, et qu'on en réservât le dixième pour le réunir au dixième des arrérages de la rente primitive, l'accroissement du capital et du revenu, au bout de cinquante ans, ne dépasserait pas 28 pour 100. Or, cette proportion paraît insuffisante pour prémunir les établissements charitables contre leurs besoins futurs. En cumulant, au contraire, la totalité des arrérages des rentes nouvelles avec le dixième annuel des arrérages de la rente primitive, pour les capitaliser ensemble au fur et à mesure de leur échéance, on doublera, à peu près, dans la même période de temps, le capital et le revenu. On ne doit donc pas hésiter à suivre ce dernier système, qui, par son application facile et ses résultats certains, est de nature à dissiper toutes les inquiétudes qu'a pu faire naître, à ce point de vue, le projet de conversion des biens immeubles de l'assistance publique en rentes sur l'Etat.

Quant à la seconde question, touchant la durée de la capitalisation, il n'est pas possible, monsieur le préfet, de la résoudre dès à présent, ni de fixer à cet égard une règle uniforme pour tous les établissements charitables. En principe, on devra capitaliser aussi longtemps que les circonstances générales et la situation particulière de chaque établissement rendront nécessaire cette mesure de prévoyance. C'est seulement dans des cas exceptionnels, qu'on pourrait la suspendre ou même y renoncer, comme, par exemple, si les désastres d'un incendie exigeaient l'emploi immédiat de toutes les ressources disponibles, ou, dans une hypothèse bien différente, si des libéralités faites à un établissement étaient tellement importantes, en égard à ses besoins ordinaires, qu'on n'eût plus de motifs de s'inquiéter de son avenir financier ; mais ces exceptions seront rares, et d'ailleurs, lorsqu'elles se présenteront, vous les mentionnerez dans vos rapports trimestriels pour me mettre à même de vous adresser des instructions spéciales.

Je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions et d'en donner connaissance aux commissions administratives des établissements de bienfaisance de votre département.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, DELANGLE.

Un journal rapporte que des pièces fausses de vingt et quarante francs circulent en ce moment à Nantes.

L'une de ces pièces a été présentée et acceptée, il y a quelques jours, dit le *Phare de la Loire*, à la caisse d'une administration publique. Elle est d'une imitation parfaite, porte le millésime de 1824 et l'effigie de Charles X ; sa tranche n'est pas altérée, et ce n'est qu'en la pesant qu'on a pu soupçonner, la trouvant sensiblement moins lourde que les pièces ordinaires, le travail dont elle avait dû être l'objet.

En effet, en la poinçonnant, on s'est convaincu que la pièce avait été adroitement vidée et remplie de plomb.

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient le public que trois emplois d'agent-voyer cantonal de troisième classe, aux appointements de mille quatre-vingts francs, non compris une somme variable pour gratifications, étant vacants dans le service vicinal de son département, des examens seront ouverts à la Préfecture, à Tours, le 13 janvier 1859, à une heure après midi.

Les candidats qui voudront concourir pour l'un de ces emplois devront être âgés de vingt-un ans au moins et de quarante ans au plus. Ils seront tenus de se faire inscrire, avant le 8 du même mois, à la 2^e division de la Préfecture.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 23 novembre. — Le général Concha, gouverneur de Cuba, restera à la Havane jusqu'à la solution de l'affaire du Mexique. Le général Ros de Olano doit lui succéder. L'escadre qui va croiser sur les côtes du Riff est sortie hier de Cadix.

Londres, 23 novembre. — Le *Globe* confirme le rappel de lord Napier, mais il dément la cause indiquée par le *Morning-Post*. Lord Napier va occuper le poste d'ambassadeur près une des Cours de l'Europe. Ce changement a lieu par la voie régulière des promotions diplomatiques et non par suite d'un désaccord avec le gouvernement ni par ses opinions ou sa conduite. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre.

NAISSANCES. — 3, Ernest-Augustin Viel, Grand'Rue ; — 5, Charles Bordier ; — 5, Blanche-Ernestine-Augustine Allereau, rue de Fenet ; — 8, Victoire Piau, rue Basse-Saint-Pierre ; — Alexandre Jousset, port Saint-Nicolas ; — Pauline Chevet, rue du Cimetière ; — 9, Valentin Bigot, levée d'Enceinte ; — Adèle-Marie Boismier, aux Huraudières ; — 10, Marie Ory, au Petit Puy ; — 13, Myrtil-Louis Gaubert, place du Bellay ; — 15, Marie-Angélique Legeron, rue de l'Echelle.

MARIAGES. — 8, René Bellanger, cordonnier, a épousé Françoise-Julienne Godard, tous deux de Saumur ; — Philibert Lacroix, garçon boulanger, a épousé Marie Chollet, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Louis-Armand Lecomte, palefrenier, 18 ans, célibataire, rue St-Nicolas ; — 5 Marguerite Dhamour, journalière, 58 ans, veuve

Joly, à l'Hôpital ; — Marie Huard, 38 ans, femme Joreau, rue des Bouchers ; — 6, Marie Beaugé, rentière, 73 ans, veuve Foucault, place du Marché ; — 8, Joseph Daveau, propriétaire, à Bagneux ; — 9, Héloïse Maillet, 4 ans, rue de Fenet ; — Louise-Pauline Briau, 9 mois, rue du Pressoir-St-Antoine ; — 11, Henry-Louis Beauchereau, 2 ans, rue de Nantilly ; — Gay, mort-né, rue de Fenet ; — 12, Marie Ory, 2 jours, au Petit Puy ; — 13, Emélie Chaslon, 2 mois, rue de la Petite-Douve ; — Poulain, mort-né, à Beaulieu.

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (163)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écartés, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph. ; à Cholet, Boutemps, ph. (25)

Le CHOCOLAT PERRON est aujourd'hui le meilleur en qualité et le meilleur marché en prix. C'est le déjeuner réparateur par excellence. — Ses chocolaines et ses dragées parisiennes sont la plus exquise et la plus délicate friandise. — C'est le bonbon obligé pour desserts, mariages, et surtout pour baptêmes. — Paris, 14, rue Vivienne. (466)

PÂTE DE REGNAULT AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Étranger. (465)

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 74 30.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 00.

BOURSE DU 24 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 74 40.
4 21/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 75.

P. GODET, propriétaire-gérant

l'affaire ; et les missives qui passaient par ses mains portaient souvent des traces d'effractions, tant notre messager, que, sans inconvénients, nous pourrions nommer homme de lettres, se considérait comme gérant responsable de la rédaction du village.

On fit cercle autour du facteur qui lut la lettre de Pierre du ton dont on proclame les annonces qu'on tambourine le dimanche après la messe.

Quel bonheur pour Madeleine ! mais elle rêvait un bonheur plus grand. Elle avait un projet : c'était d'apprendre à lire et à écrire pour correspondre d'elle-même avec son fiancé, et sans prendre tout le village pour auditeur.

Elle avait dix-neuf ans, âge où les premières notions de la vie ne s'apprennent pas, mais se pratiquent. Mais sa vie n'était-elle par interrompue pour sept ans ? Eh bien, elle aura le travail de l'enfance, puisqu'elle ne doit plus avoir les plaisirs de la jeune fille.

Ce projet offrit quelques difficultés d'exécution. Il fallut d'abord faire consentir le père Mahurin qui, considérant l'instruction comme un art d'agrément, ne voyait pas du tout en quoi cela pouvait aider au rendement de ses terres. La seconde difficulté, ce fut de trouver un précepteur.

La jeune fille ne pouvait s'adresser au maître d'école du village pour plusieurs raisons : la première, c'est que le village n'avait pas de maître d'école. Un seul homme y

savait lire et écrire correctement, c'était M. le curé. Il accepta avec plaisir d'être l'instituteur de Madeleine.

Quelle joie pour la jeune fille quand elle put communiquer d'elle-même avec son prétendu ; et quelle dut être la surprise de Pierre !

Alors commença un amour éthéré, immense, brûlant. Les lettres circulaient en cachette ; il avait fallu gagner le facteur.

Quelle angoisse dans l'attente ! quelles transes d'être découverte ! Le facteur en ribotte pouvait jaser. D'un autre côté, pour entretenir la complicité du facteur, il fallait le faire boire, c'est-à-dire le mettre en ribotte... Impasse cruelle !

La physiologie toute juvénile de Madeleine était devenue pleine de mélancolie.

Quelques jeunes gens avaient d'abord essayé d'attirer son attention ; mais ils avaient tout de suite compris que leurs efforts seraient inutiles ; ils avaient aimé ailleurs, et c'était à qui se marierait. Les plus jeunes grandissaient, on grandit vite à la campagne. Tout naturellement on se trouvait amoureux.

Dans un pays où tout le monde est à peu près de même condition, les clauses d'un mariage sont bien vite arrangées. Madeleine était sans cesse invitée comme fille d'honneur, et Robin, le ménétrier, ne savait plus où donner... de l'archet.

Des petits ménages supplémentaires s'établissaient,

puis venaient les enfants : les enfants, la richesse des gens pauvres.

Quand le père Robin passait devant la porte de Madeleine :

— A quand la noce ? disait-il en manière de politesse facétieuse. Je ne mourrai pas sans vous avoir fait danser à votre mariage.

Et ce souhait était très-flatteur, car le père Robin était bien vieux.

Chacun se créait une famille, et le vide se faisait autour de Madeleine. Les jours de fête, elle se promenait tristement au bras de sa mère ; et puis, le soir, elle s'asseyait sur un banc, près des femmes âgées, et regardait danser ceux qui avaient la joie dans le cœur.

Le facteur avait-il trop parlé ? Les jeunes filles qui devinent tout avaient-elles tout deviné ? Je ne sais ; mais quand, par hasard, un étranger la voyant triste et délaissée demandait :

— Quelle est donc cette belle fille qui n'a pas d'amoureux ?

On répondait :

— C'est la belle Madeleine qui attend son prétendu. N'était-ce pas assez de cette vie décolorée ? Un grand malheur frappa la pauvre Madeleine. Un jour, les lettres de Pierre n'arrivèrent plus. Elle attendit... rien. Elle attendit sans cesse... rien !...

(La suite au prochain numéro.)

FAILLITE BRIANT.

Les créanciers de la faillite du sieur Briant, marchand tailleur à Villiers, sont invités, en vertu de l'article 492 du Code de Commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal, le mardi, 4 janvier prochain, onze heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (580)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte, Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEILLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

UNE MAISON,

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. le capitaine GUOT.

ASSURANCES MUTUELLES RÉUNIES.

On demande, pour l'arrondissement de Saumur, UN REPRÉSENTANT de ces Compagnies. S'adresser au bureau du journal.

MAUX D'YEUX. Le meilleur remède la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

UN AN. Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

DÉPOT

DE PÂTES AUX FOIES GRAS DE STRASBOURG

DE CHEZ HENRY,

ET AUTRES COMESTIBLES.

Hôtel de Londres, à Saumur.

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT,

Agé d'un an, race braque pure. S'adresser au bureau du journal.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER. S'adresser au bureau du Journal.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFRAICHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD: Savon au suc de Laitne, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pomade aux Violettes de Parme, Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des boudoirs et Nard celtique. (520)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RIVIERE,

Par BOURNEAU.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

LEBIGRE - DUQUESNE frères, Editeurs, rue Hautefeuille, 16, à Paris.

VIENT DE PARAÎTRE :

(ADOLPHE HUARD)

DE L'INJUSTICE DANS LA RÉVOLUTION

ET DE L'ORDRE DANS L'ÉGLISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PHILOSOPHIE PRATIQUE

RÉPUTATION DE

P.-J. PROUDHON

Un volume grand in-18 jésus. — PRIX : 3 francs.

Vient de paraître à la même librairie : Les Conspirateurs en Angleterre, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 francs. (6^e édition).

Les philosophes au pilori, par Ch. de Bussy. 1 vol. gr. in-18 jésus. Prix : 2 fr.

Pour recevoir l'ouvrage immédiatement franco par la poste, envoyer trois francs quarante centimes en un mandat sur la poste ou en timbres-poste de vingt centimes (Ecrire franco).

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine : 1^o une Revue générale de la semaine; 2^o les Actes officiels, extraits du Moniteur universel; 3^o une Chronique générale, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4^o une Chronique départementale; 5^o des Variétés d'un haut intérêt; 6^o un Feuilleton choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7^o un Bulletin commercial qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

SIX MOIS, Quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répetons enfin, en terminant, qu'il n'existe pas en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour un an, ou de quatre francs pour six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).